Nations Unies S/2007/538



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution 1504 (2003) du 4 septembre 2003, le Conseil de sécurité a nommé Carla Del Ponte Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En vertu du Statut du Tribunal, l'engagement de Mme Del Ponte expire le 14 septembre 2007.

Le paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal dispose que le procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général.

Mme Del Ponte a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas qu'il soit question de la reconduire dans ses fonctions. Néanmoins, elle accepterait que son engagement actuel soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2007, aux mêmes conditions que précédemment, en attendant qu'un nouveau procureur soit nommé.

La fin du mandat du Tribunal approchant, cette mesure me paraît indispensable à deux titres. D'une part, si le Conseil de sécurité en approuve le principe, cela donnera plus de temps pour tenir les consultations nécessaires en vue de la nomination du successeur de Mme Del Ponte. D'autre part, dans un souci de cohérence et de continuité et pour la stabilité et l'efficacité du Tribunal, cela éviterait les difficultés que ne manquerait pas de provoquer, à un moment crucial dans l'exercice de ses activités, une solution provisoire.

Je vous propose donc, ainsi que, par votre intermédiaire, au Conseil de sécurité, d'envisager de proroger l'engagement de Carla Del Ponte jusqu'à la fin de l'année. De mon côté, je compte donner en temps voulu au Conseil le nom de la personne dont je présente la candidature au poste de procureur du Tribunal international.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-50151 (F) 110907 110907